

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 2018 - 14

Délibération
n° CA 2018 - 14

approuvant l'attribution de subventions à des associations étudiantes
par l'UFR Droit et Science Politique

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 ;

Vu l'avis exprimé par le conseil de faculté de Droit en date du 5 décembre 2017 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le montant total de 950 € sera versé aux associations selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant
Association de l'As de la plaidoirie	Concours de l'As de la plaidoirie	150 €
Collectif l'Unité du droit	Colloque sur le droit du Bio	500 €
Association des juristes du master 1 Droit public	Conférence sur le principe de laïcité	300 €

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel **911 001 0001**

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA